

INVITATION À UN TEST PAP

Date de naissance,
Bologne,

Chère Madame,

L'Autorité Sanitaire Locale de Bologne vous invite à réaliser le **test PAP**, dans le cadre du programme de **dépistage pour la prévention du cancer du col de l'utérus**.

Profitez de cette opportunité que nous vous recommandons pour prendre soin aujourd'hui de votre santé de demain.

Prendre rendez-vous est simple, vous pouvez le faire :

- ✓ PORTAIL dédié <https://screening.ausl.bologna.it> (est disponible en Anglais)
- ✓ Numéro gratuit **800-314858** du lundi au vendredi de 10h à 14h
- ✓ En contactant le Centre de dépistage en utilisant le formulaire disponible sur le lien :
<https://www.ausl.bologna.it/form/com/ccs>

LE PRÉLÈVEMENT SERA TOUJOURS RÉALISÉ PAR DU PERSONNEL DE SANTÉ FÉMININ

ATTENTION : Si vous êtes née en 1998 et que vous avez reçu le vaccin HPV avec deux doses, à l'âge de 15 ans, votre premier test de dépistage est prévu à 30 ans. Dans ce cas, nous vous demandons d'envoyer le certificat de vaccination à l'adresse email : infoscreening@ausl.bologna.it. Elle sera contactée par le personnel de l'autorité sanitaire locale de Bologne.

Nous vous rappelons :

- ✓ Apporter avec vous **votre carte de santé (TESSERA SANITARIA) et un document d'identification** ;
- ✓ La demande du médecin n'est pas nécessaire ;
- ✓ L'examen est **gratuit**, tout comme les contrôles ultérieurs ;
- ✓ Effectuer le prélèvement au moins 3 jours après la fin des règles, en l'absence de saignement et de douleurs pelviennes ;
- ✓ Ne pas utiliser de douches, crèmes et ovules dans les 3 jours précédant l'examen ;
- ✓ Ne pas avoir de rapports sexuels ni réaliser d'échographies transvaginales ou d'examen gynécologiques dans les 2 jours précédant l'examen ;
- ✓ Peut demander une justification à l'employeur ;
- ✓ Si vous rencontrez des problèmes dus à de graves difficultés de mobilité, contactez-nous afin que nous puissions vous offrir une meilleure assistance ;
- ✓ **Respecter les indications en vigueur sur la prévention de la contagion du COVID-19.**

Le résultat de l'examen vous sera communiqué sur votre Dossier Santé Électronique (FASCICOLO ELETTRONICO SANITARIO) et, éventuellement par courrier à votre domicile. Toutefois, si des informations complémentaires sont nécessaires, vous recevrez un appel téléphonique du personnel soignant du centre de dépistage.

Les informations sur le traitement des données personnelles sont disponibles sur le site www.ausl.bologna.it dans la section dédiée aux dépistages oncologiques.

Cordialement.

Le Directeur de la santé de AUSL Bologne